

BULAB 6061 MICROBICIDE LIQUIDE

Solution

UN MICROBIOCIDE UTILISÉ POUR CONTRÔLER LES BACTÉRIES, Y COMPRIS LES MYXOBACTÉRIES, LES BACTÉRIES SULFATORÉDUCTRICES, LES CHAMPIGNONS, LA LEVURE ET LES ALGUES. POUR UTILISATION DANS LES PAPETERIES ET LES SYSTÈMES D'EAUX DE PROCÉDÉS POUR PAPETERIES, LES PIGMENTS ET CHARGES EN SUSPENSION POUR PAPIER ET CARTON, LES ENDUITS À BASE D'EAU POUR PAPIER ET CARTON, LES LAVEURS D'AIR ET SYSTÈMES DE LAVAGE INDUSTRIEL, LES SYSTÈMES DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT ET LES SYSTÈMES D'EAUX DE PROCÉDÉS DONT CEUX À MEMBRANE NON MÉDICALE PAR OSMOSE INVERSE, LES SYSTÈMES DE TRANSFERT DE LA CHALEUR, LE FORAGE DES PUIITS DE PÉTROLE, LES DIFFÉRENTS PROCÉDÉS EN CHAMP PÉTROLIFÈRE, LES SYSTÈMES D'EAU EN CHAMP PÉTROLIFÈRE, LES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ, LES CHAMPS ET L'ÉQUIPEMENT D'ENTREPOSAGE DE GAZ TELS QUE LES FOSSES DE STORAGE D'EAU D'INJECTION DE VAPEUR, EAU DE CRUE, EAU D'INJECTION, EAU D'ÉTANG DE RETENUE, EAU DE PUISARD, RÉSERVOIRS D'EAU ET DE COMBUSTIBLE ET TOUT SYSTÈME DE RECIRCULATION D'EAU INDUSTRIELS EN CIRCUIT FERMÉ POUR RAFFINERIES ET CHAMPS DE PÉTROLE; À L'USAGE DES FABRICANTS COMME AGENT DE CONSERVATION DANS LA FABRICATION DE PRODUITS UTILISÉS DANS LES PROCÉDÉS EN CHAMP PÉTROLIFÈRE.

GARANTIE:

Glutaraldéhyde 50.0 %

No D'HOMOLOGATION: 31918

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL

DANGER
CORROSIF {Logo corrosif}

POISON {Logo de poison}

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Buckman Laboratories of Canada, Ltd
351 Joseph-Carrier Street
Vaudreuil-Dorion, QC J7V 5V5
450-424-4404

EN CAS D'URGENCE mettant en danger la vie ou la propriété impliquant ce produit,
appeler à frais virés au 450-424-4404

Contenu net :
Fabriqué aux États-Unis

PRÉCAUTIONS

DANGERS POUR LES HUMAINS

DANGER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Corrosif. Provoque des lésions irréversibles aux yeux. Provoque des brûlures à la peau. Nocif par inhalation. Peut être fatal par ingestion. Nocif par absorption cutanée. Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut causer des réactions allergiques chez quelques personnes. Provoque des symptômes et des signes d'asthme chez les personnes hypersensibles. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau, les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas ingérer.

Porter des lunettes à coques et un écran facial, une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Enlever les chaussures et les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou autres plans d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Si la personne est entièrement alerte et coopérative, faire rincer la bouche à grande eau. En cas d'ingestion, faire boire 120 à 240 mL (4 à 8 onces) d'eau. Ne pas faire vomir. Si la personne vomit ou si elle éprouve une détresse respiratoire, une altération de l'état mental, des nausées, ne pas tenter de rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et de façon continue avec de l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter la FTSS et si disponible, emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation LPA lorsqu'on contacte un centre anti-poison ou un médecin ou lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

L'aspiration peut causer des lésions pulmonaires. Le lavage d'estomac peut s'avérer contre-indiqué en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses. Des mesures pour contrer l'état de choc, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

ENTREPOSAGE ET MANIPULATION :

Afin d'éviter toute contamination, ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Les solutions de Bulab 6061 Microbicide Liquide sont incompatibles avec un bon nombre de matériaux de construction d'usage commun comme l'acier, le fer galvanisé, l'aluminium, l'étain et le zinc. On peut entreposer et manipuler ces solutions dans des équipements en acier doublé de résine phénolique, en polyéthylène, en acier inoxydable ou en plastique époxydique renforcé. Ce produit gèle à environ -21° C. Par conséquent, si le réservoir n'est pas à l'intérieur ou sous terre, il peut s'avérer nécessaire de le chauffer et de l'isoler. S'il doit être chauffé, il faudrait éviter de l'exposer à des températures élevées. Pour l'entreposage de courte durée (jusqu'à un mois), des températures atteignant jusqu'à 38 °C peuvent être tolérées mais la température maximale idéale pour l'entreposage se situe à environ 27° C. Pour le service de transfert, il est conseillé d'utiliser une pompe centrifuge en acier inoxydable. Pour les joints d'étanchéité statique et les garnitures, l'acier inoxydable en spirale avec TEFLON est approprié.

Manipuler ce produit dans un endroit bien aéré. Si les vapeurs irritent le nez ou les yeux, une ventilation ou une protection spéciale (un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé par MSHA/NIOSH et muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques) peut être requise.

Le produit sous sa forme non diluée ne doit pas être utilisé en tant que traitement par pulvérisation ou aérosol.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le récipient inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation

provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

NE PAS transvaser à l'air libre plus de 20 L de concentré par jour. Utiliser un système d'ajout automatique lorsqu'on utilise plus de 20 L de concentré par jour.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS rejeter un effluent contenant ce produit dans un réseau d'égout, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre plan d'eau.

PAPETERIES ET SYSTÈMES D'EAU DE PROCÉDÉ DES PAPETERIES

Le Bulab 6061 Microbicide Liquide doit être ajouté au système de fabrication du papier à un endroit propice pour un mélange uniforme comme les bâches d'alimentation, les piles raffineuses, la pompe du cuvier des cassés, les réservoirs ramasse-pâte ou les cuiviers d'eaux blanches.

Traitement initial : Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter le Bulab 6061 Microbicide Liquide à raison de 0,25 à 1,5 kg par tonne métrique de pâtes ou de papier (base sèche), à titre de dose massive. Répéter jusqu'à l'obtention du contrôle. Les systèmes fortement contaminés doivent être débouillis avant le début du traitement.

Dose subséquente : Lorsque les microbes sont visiblement enrayés, ajouter au besoin, à titre de dose massive, le Bulab 6061 Microbicide Liquide à raison de 0,15 à 1,0 kg par tonne métrique de pâtes ou de papier (base sèche) pour maintenir le contrôle.

PIGMENTS ET CHARGES EN SUSPENSION POUR PAPIER ET CARTON

Ajouter de 0,1 à 0,6 g de Bulab 6061 Microbicide Liquide par kg de poudre sèche pour atteindre une concentration de 100 à 600 ppm de Bulab 6061 Microbicide Liquide (basée sur les solides en suspension) dans la boue mélangée.

ENDUITS À BASE D'EAU

Note : Pour utilisation dans les enduits en contact avec des produits non alimentaires seulement.

Ajouter de 0,1 à 0,6 g de Bulab 6061 Microbicide Liquide de poudre sèche pour atteindre une concentration de 100 à 600 ppm du produit (basée sur les solides en suspension) dans la boue mélangée. Lorsqu'utilisé comme agent de préservation dans les contenants de peinture pouvant être utilisée en milieu résidentiel, la dose maximale d'application pour la peinture est de 100 ppm.

LAVEURS D'AIR ET SYSTÈMES DE LAVAGE INDUSTRIEL/CIRCUITS DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT ET SYSTÈMES D'EAUX DE PROCÉDÉS

Ce produit ne peut être utilisé que dans les laveurs d'air industriels et les systèmes de lavage industriel qui sont équipés d'un éliminateur de brouillard.

Ajouter le Bulab 6061 Microbicide Liquide au système de traitement des eaux, aux taux d'application indiqués ci-dessous, à un endroit propice à un mélange uniforme, comme dans la zone du bassin. On peut effectuer l'application par intermittence (DOSE MASSIVE) ou en continu.

Lorsque les systèmes sont fortement encrassés, on peut utiliser le Bulab 6061 Microbicide Liquide comme traitement choc. Dans ce cas, il faut interrompre toute purge pour une période allant jusqu'à 24 heures ou plus. Le Bulab 6061 Microbicide Liquide peut être utilisé dans les systèmes d'eaux de procédé industriels contenant des unités d'ultrafiltration et des membranes non médicales à osmose inversé non médicales (lorsque considéré comme étant compatible par le fabricant de la membrane) et les systèmes de distribution connexes.

MÉTHODE PAR INTERMITTENCE (DOSE MASSIVE)

Les systèmes fortement contaminés doivent être nettoyés avant le début du traitement.

Dose initiale : Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter le Bulab 6061 Microbicide Liquide à raison de 100 à 400 ppm de produit, ou 100 à 400 mL par 1 000 litres d'eau dans le système. Répéter jusqu'à l'obtention du contrôle.

Dose subséquente : Lorsque les microbes sont visiblement enrayés, ajouter le Bulab 6061 Microbicide Liquide à raison de 30 à 100 ppm, ou 30 à 100 mL par 1 000 litres d'eau dans le système une fois par semaine ou au besoin pour maintenir le contrôle.

MÉTHODE EN CONTINU

Les systèmes fortement contaminés doivent être nettoyés avant le début du traitement.

Dose initiale : Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter le Bulab 6061 Microbicide Liquide à raison de 100 à 400 ppm de produit, ou 100 à 400 mL par 1 000 litres d'eau dans le système.

Dose subséquente : Maintenir ce niveau de traitement en effectuant un traitement continu de Bulab 6061 Microbicide Liquide à raison de 14 à 300 ppm de produit, ou 14 à 300 mL par 1 000 litres d'eau par jour dans le système.

SYSTÈMES DE TRANSFERT DE CHALEUR

Condenseurs à évaporation, systèmes d'eau douce des laiteries, stérilisateurs hydrostatiques et autoclaves, pasteurisateurs et réchauffeurs

Ne pas employer où un contact avec la nourriture pourrait se produire.

Utiliser le Bulab 6061 Microbicide Liquide aux mêmes taux d'application et de la même façon qu'indiqué ci-dessus. L'ajouter au système à un endroit propice pour un mélange uniforme comme la zone du bassin, la zone du bac de décantation ou dans un autre réservoir ou point de collecte où l'eau traitée circulera uniformément à travers le système.

EAUX DE CRUE

Le Bulab 6061 Microbicide Liquide devrait être ajouté au système à un endroit propice à un mélange uniforme.

Dose initiale : Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter de 100 à 5 000 ppm de Bulab 6061 Microbicide Liquide dans le système (de 0,1 litre à 5 litres de produit par 1 000 litres d'eau de crue). Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

Dose suivante : Lorsque les microbes sont visiblement enrayés, ajouter de 20 à 5 000 ppm de Bulab 6061 Microbicide Liquide (de 0,02 litre à 5 litres de produit par 1 000 litres d'eau de crue) une fois par semaine ou au besoin pour maintenir le contrôle.

BOUES DE FORAGE, COMPLÉTION DE FORAGE ET FLUIDES DE RECONDITIONNEMENT

Le Bulab 6061 Microbicide Liquide devrait être ajouté au système à un endroit propice à un mélange uniforme comme dans le bassin à boue de circulation.

Dose initiale: Ajouter de 50 à 1 000 ppm de Bulab 6061 Microbicide Liquide (de 0,8 à 15,1 litres de produit par 100 barils de fluide) à un fluide nouvellement préparé, selon la sévérité de la contamination.

Dosage d'entretien: Maintenir une concentration de 50 à 1 000 ppm de Bulab 6061 Microbicide Liquide en ajoutant de 0,8 à 15,1 litres de Bulab 6061 Microbicide Liquide par 100 barils de fluide additionnel, ou au besoin, selon la sévérité de la contamination.

FLUIDES DE PACKER :

Le Bulab 6061 Microbicide Liquide devrait être ajouté au fluide à un endroit propice à un mélange uniforme, comme dans le bassin de recirculation. Ajouter de 50 à 600 ppm de Bulab 6061 Microbicide Liquide (de 0,8 à 9,5 litres de Bulab 6061 Microbicide Liquide par 100 barils de fluide) dans le fluide nouvellement préparé, selon la sévérité de la contamination. Sceller le fluide pour obturation traité dans le mur entre le tubage et la colonne de production.

PIPELINES ET SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ :

Le Bulab 6061 Microbicide Liquide devrait être ajouté à une ligne de production ou de transmission de gaz par injection directe. S'assurer que le Bulab 6061 Microbicide Liquide est distribué de façon maximale sur toute la surface interne du pipeline en ajoutant une quantité de biocide qui sera éventuellement évacuée à l'autre bout du pipeline. Les critères pour le succès du traitement sont la réduction de la numération bactérienne et/ou le taux de corrosion. Pour faciliter l'application, on peut diluer le Bulab 6061 Microbicide Liquide avec un solvant approprié immédiatement avant de procéder. La concentration du solvant ne devrait pas être au-dessous de 500 à 5 000 ppm. Des injections au système devraient être faites sur une base hebdomadaire, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

PUITS ET SYSTÈMES DE STOCKAGE DE GAZ :

La quantité de Bulab 6061 Microbicide Liquide injectée dans différents puits d'injection devrait être telle qu'une concentration de 500 à 5 000 ppm de Bulab 6061 Microbicide Liquide sera présente une fois diluée dans l'eau présente dans la formation.

L'injection devrait avoir lieu avant que le gaz soit injecté (pendant l'été). Des injections devraient être répétées annuellement, ou au besoin pour maintenir le contrôle. Les condensats devraient être traités avec une quantité suffisante de Bulab 6061 Microbicide Liquide pour produire une concentration de 200 à 2 000 ppm de Bulab 6061 Microbicide Liquide une fois dilués par l'eau présente dans le condensat. Des injections devraient être répétées annuellement, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

ESSAI-HYDRAULIQUE :

L'eau utilisée pour les essais hydrauliques des pipelines ou des réservoirs devrait contenir de 100 à 4 000 ppm de Bulab 6061 Microbicide Liquide (de 0,1 à 4,0 litres de Bulab 6061 Microbicide Liquide par 1 000 litres d'eau), selon la qualité de l'eau et la durée de temps que l'équipement demeurera au repos.

RAMONAGE et RACLAGE DES PIPELINES :

Ajouter le Bulab 6061 Microbicide Liquide à un bouchon d'eau juste après le racleur (idéalement ce volume d'eau peut être gardé à un minimum et être contenu entre le racleur et le piston arrière). Ajouter suffisamment de le Bulab 6061 Microbicide Liquide pour obtenir une concentration de 0,1 à 1,0% (de 0,1 à 1,0 litre de Bulab 6061 Microbicide Liquide par 100 litres d'eau), selon la longueur du pipeline et la sévérité de l'encrassement biologique.

ENDUITS À BASE D'EAU, PIGMENTS ET CHARGES EN SUSPENSION POUR PAPIER ET CARTON

Note : Pour utilisation dans les enduits en contact avec des produits non alimentaires seulement.

Ajouter des quantités suffisantes de Bulab 6061 Microbicide Liquide pour atteindre une concentration de 100 à 600 ppm de Bulab 6061 Microbicide Liquide d'eau (basée sur les solides en suspension) dans la boue mélangée. Lorsqu'utilisé comme agent de préservation dans les contenants de peinture pouvant être utilisée en milieu résidentiel, la dose maximale d'application pour la peinture est de 100 ppm.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))